

Loi sur les allocations familiales

L'ÉGALITÉ SOCIALE PREND FORME

La loi visant à aligner les allocations familiales versées dans les DOM sur celles versées en métropole au plus tard le

1er janvier 1995 a été adoptée en première lecture par l'assemblée nationale dans la nuit de mercredi à jeudi par 274 voix contre 252: les

socialistes ont voté pour, les communistes se sont abstenus et l'opposition a voté contre.

Il y a donc fort à parier que cette

loi ne passera pas en l'état au Sénat; le texte repassera donc en seconde lecture devant les députés, qui donneront la décision finale. Mais la navette entre les assemblées ne devrait pas prendre trop de temps puisque la loi est proposée en urgence.

Il faudrait, de toutes façons, qu'elle soit adoptée avant le 1er juillet prochain puisqu'elle prévoit, à cette échéance, une première revalorisation de 25% de l'écart existant entre les allocations réunionnaises et métropolitaines. M. Escaro, du

Ministère des DOM-TOM, confirme que ce délai devrait être respecté et l'on peut s'attendre à un nouveau débat à l'Assemblée nationale dans les toutes prochaines semaines.

Souhaitons que ce débat soit l'occasion de corriger les lacunes du texte gouvernemental (voir le communiqué du PCR) qui, en tout état de cause, représente une importante victoire pour les Réunionnais qui mènent un véritable combat pour l'égalité.

N.B.

Modification du FASSO: perdre un peu pour gagner plus

Lors du débat à l'Assemblée nationale, le ministre des Dom-Tom, Louis Le Penec, a expliqué que, concernant la restauration scolaire, «actuellement, le coût des repas servis se répartit en 53% à la charge du FASSO, 40% à la charge des communes (et non pas 10% comme écrit par erreur dans notre édition d'hier) et 7% à la charge des familles. Il paraît raisonnable de penser que d'ici le 1er janvier 1995, elle passe à 25% du coût, ce qui impliquerait qu'elles consacrent 15% du montant supplémentaire des allocations qui leur sont versées au financement supplémentaire des cantines scolaires».

Si l'on suit le raisonnement du ministre, voilà ce qui se passera pour le budget d'une famille lorsque les allocations familiales seront totalement alignées (calcul établi dans l'hypothèse d'école où le montant des allocations versées à taux plein ne change pas entre aujourd'hui et le 1er janvier 1995)

On considère que tous les enfants d'une famille vont à l'école. Lorsque un ou plusieurs enfants ne sont pas scolarisés, l'alignement sera évidemment encore plus avantageux pour les familles puisque l'augmentation des A.F. ne sera pas contre-balancée par une participation à la cantine. D'ailleurs, dans la situation actuelle, les familles dont

un ou plusieurs enfants ne sont pas scolarisés sont pénalisées puisque la diminution de leurs allocations n'est pas compensée (même partiellement) par une prise en charge des frais de cantine.

On considère également que le prix moyen d'un repas est de 18F (à La Réunion, il varie selon les communes entre 12 et 22F) et que la participation des familles est de 7% (aujourd'hui, elle est parfois nulle)

On considère enfin que les enfants mangent 15 jours par mois à la cantine (il y a 175 jours scolarisés par an, soit 14,58 jours par mois)

Pour un enfant () Allocations	Actuellement 112F	Lors de l'alignement 0F
Participation à la cantine	18F90	63F75
Reste au budget familial	93F10	-63F75
*Pour deux enfants Allocations	Actuellement 425F	Lors de l'alignement 610F
Participation à la cantine	37F80	135F
Reste au budget familial	187F20	475F
*Pour trois enfants Allocations	Actuellement 819F	Lors de l'alignement 1.391F
Participation à la cantine	53F70	191F25
Reste au budget familial	765F30	1.199F75

(*) Selon le projet de loi gouvernemental, l'alignement des seules allocations familiales pénalisera les familles n'ayant qu'un seul enfant né après le 1er juillet 1991 puisque pour elles, cette prestation va disparaître. Mais dans le cadre d'un alignement global, d'autres prestations devraient compenser cette suppression. Il serait donc juste, comme le demande le PCR (voir communiqué) «que l'allocation familiale au premier enfant ne soit pas supprimée tant que l'ensemble des prestations familiales ne seront pas alignées sur celles de métropole».

Luttes revendicatives à Saint-Denis

LA GRÈVE CONTINUE À RENAULT ET AU R.T.D.

La troisième semaine du conflit va prendre fin chez Renault et la direction de l'entreprise persiste à maintenir le «licenciement abusif de sept ouvriers». Hier encore, la rencontre grévistes-direction s'est soldée par un échec. Attitude de la direction qui indigne la CGTR. Le syndicat et la trentaine d'ouvriers grévistes qui mènent cette grève pour protester contre une mesure injuste sont déterminés à continuer le combat pour faire respecter leurs droits et leur dignité.

Par ailleurs, la grève lancée lundi dernier par les chauffeurs du Réseau de transport dionysien pour une revendication salariale, à savoir une augmentation de 600 francs sur le salaire de base, se poursuit. Dans ce conflit aussi, le patronat a adopté la même position que chez Renault. «La direction bloque les négociations et prend les usagers en otages», s'est indigné le délégué syndical CGTR, Hubert Boyer. En effet, lors de leur rencontre hier avec la direction, les

employés-grévistes avaient demandé l'étalement des 600 francs sur cette année. Autrement dit, ils revendiquaient une augmentation progressive en trois temps, à savoir 300 francs puis deux fois 150 francs. Ils avaient aussi pour l'an prochain avancé une sauvegarde de 5% sur le coût de la vie. Mais la direction a rejeté ces propositions, s'obstinant dans sa position.

Grève des CES-pompiers de Saint-Leu

AUDIENCE AVEC LE SOUS-PRÉFET CE MATIN

Devant l'attitude du Conseil général et de la municipalité de Saint-Leu, qui se renvoient la balle en ce qui concerne la départementalisation des pompiers de la ville, les 26 CES employés grévistes avaient sollicité une audience auprès du préfet. Une délégation de la CGTR-pompiers sera reçue ce matin à 11 heures par le sous-préfet à Saint-Paul.

Ce mouvement de grève a été en-

tamé samedi dernier par les employés CES revendiquant leur intégration au corps départemental des sapeurs-pompiers de l'île. Combat qu'ils sont déterminés à remporter. Hier, la CGTR-Pompiers a également sollicité une audience au commandant Poudroux, chef du Service départemental incendie et secours, afin qu'une solution soit trouvée au conflit des pompiers de Saint-Leu.

Bâtiment

GRÈVE À LA PIB-HENRAT

Dans un communiqué signé de Pierre Savigny, la CFDT-bâtiment signale que «le personnel des sociétés PIB et HENRAT sont en grève depuis mercredi. Il proteste contre le refus de régler les problèmes salariaux (congés payés, déplacements, trajets etc.), les insti-

tutions représentatives du personnel qui ne fonctionnent pas, notamment le Comité d'entreprise, le refus de la Direction de mettre en place un CHS-CT et le dialogue social inexistant (l'employeur de ces deux entreprises utilisant des méthodes rétrogrades)».